

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Lacretelle, Pierre-Louis. Discours sur le préjugé des peines infamantes, 1784](#) | [Comment établir les peines](#)

Lacretelle, Pierre-Louis. Discours sur le préjugé des peines infamantes, 1784 | Comment établir les peines

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0540

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lacretelle, Pierre-Louis](#)

Références bibliographiques[Lacretelle, Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb307102590>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lacretelle, Pierre-Louis (1751-10-10 -- 1751-10-10)

TITRE Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1784

EDITEUR , 1784

La certitude.
Refl. sur le desir penible
in Disc. sur le penible imprimés c/ut e'liber le penes.
1784.

361

" A lors de voir une affiche publique
de la cruauté mis, n'est-on pas tout d'abord
en remarques intentionnelles de la part de la forme de
peines ?

Le doit-on se décider sur le point de
ce principe si simple, si heureux, et déjà connu,
de le choisir de ce qu'il y a de + réprimant
et la punition qui a conduit au crime commis ?



